



Relève bancaire pour indemnisation assurance auto

Par **assur2013**, le **26/09/2013 à 18:45**

Bonsoir,

En mars 2013 je me suis fait voler mon véhicule sur le parking qui se trouve en face de chez moi, j'ai fait ma déclaration à la police et envoyé les papiers nécessaires à mon assurance en moins de 15 jours j'avais une proposition d'indemnisation, hors le montant proposé ne me convenait pas et depuis c'est une galère, de papiers en papiers j'ai justifié tout ce qui m'a été demandé et pour la dernière mon assurance me demande un relevé de compte pour justifier le prix d'achat de mon véhicule ce que j'ai fait via ma banque mais celle-ci ne peut me faire parvenir qu'un duplicata et pour mon assurance cela n'est pas suffisant elle veut l'original, Mon assurance a-t-elle le droit de me demander ces infos qui sont personnelles?

Cela fait maintenant 7 mois que mon assurance me fait tourner en rond n'y a-t-il pas un délai au-delà duquel mon assurance doit m'indemniser en effet je suis sans voiture et à la recherche d'un emploi.

Merci de vos réponses.

Par **alterego**, le **26/09/2013 à 19:14**

Bonjour,

Normal, l'assureur veut une preuve du prix d'achat.

Adressez-lui une photocopie du relevé correspondant sur laquelle vous aurez occulté les soldes apparaissant ligne situation de compte au xxxxxx, ligne ancien solde au xxxxxx, la

colonne complète des soldes face à chaque écriture et le nouveau solde.

Adaptez en fonction de la présentation de votre relevé. Surlignez la ligne où apparaît le prix d'achat.

Cordialement

Par **assur2013**, le **26/09/2013** à **23:29**

Bonjour,

Merci de la réponse mais j'ai déjà envoyer un relevé (duplicatat) que ma banque m'a fourni. Maintenant mon assurance veut un relevé "officiel" de la banque.

Comment font ceux qui reçoivent en cadeau ou autres pour justifier de leurs achats?

Y a t'il un délai entre le.depot du dossier et l'indemnisation?

Par **alterego**, le **27/09/2013** à **10:44**

Bonjour,

Ils le justifient par une attestation du cessionnaire ou autre selon la provenance.

Vous avez payé votre achat par banque, chèque ou virement, demandez lui copie de la pièce que vous joindrez au relevé comme précisé hier.

Vous rappellerez aussi à votre assureur (courrier Recommandé AR)

- qu'hormis l'écriture qui l'intéresse, les autres étant strictement confidentielles et étrangères à la transaction, il n'a pas le droit d'exiger en prendre connaissance,

- qu'un contrat d'assurance est, d'abord et avant tout, un contrat de bonne foi,

- que votre bonne foi, toujours présumée, est renforcée par le fait qu'en signant le dépôt de plainte au Commissariat vous avez clairement reconnu savoir qu'une déclaration inexacte de votre part vous exposait à des sanctions pénales,

- que le justificatif demandé émane directement de votre banque et qu'un faux et usage de faux vous exposeraient aussi à des sanctions pénales.

Remerciez-le de bien vouloir réexaminer sa position.

Cordialement